

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 22 Nivôse, an V.

(Mercredi 11 Janvier 1797).

Mise en liberté de quatorze mille Polonois qui étoient en Sibérie. — Assurance donnée par l'empereur de Russie à l'Angleterre et à la cour de Vienne, qu'il étoit dans l'intention de remplir fidelement les traités conclus par sa mere. — Rescript du roi de Prusse concernant la contribution imposée à ses états situés sur la rive gauche du Rhin. — Résolution sur les rentiers et pensionnaires sexagénaires.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

R U S S I E.

Extrait d'une lettre de St-Petersbourg, du 9 décembre.

Ce ne sont pas seulement les Polonois qui avoient été emprisonnés à l'occasion des derniers troubles, qui ont été relâchés; mais aussi généralement tous ceux de cette nation qui avoient été envoyés en Sibérie depuis trente ans & dont le nombre s'éleve à 14,052. Outre la pension annuelle de 6,000 roubles, Kosciusko a obtenu 12,000 roubles pour pouvoir se rendre en Amérique, où il a déjà servi sous le général Washington. Il vient d'être ordonné un deuil public qui ne s'étend cependant que sur les sept premières classes de la nation; les seigneurs des quatre premières classes sont obligés de faire porter le deuil à leurs sujets, & de faire teindre leurs voitures en noir.

Le prince Repnin a été nommé membre du conseil intime.

L'empereur se montre tous les jours à la parade, & il paroît qu'il cherche particulièrement à se faire aimer du militaire; il a déjà assigné une somme de onze millions pour améliorer le sort de la troupe.

S. M. a ordonné que la pension du roi Stanislas-Auguste lui soit payée avec la plus grande exactitude; ce prince est toujours à Grodno.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 17 décembre.

Notre cour a reçu de Saint-Petersbourg les nouvelles officielles les plus satisfaisantes. Dès son avènement au trône, l'empereur de Russie a chargé formellement le prince de Gallitzin, & notre ambassadeur, de même que celui de l'Angleterre, de donner à leurs cours respectives l'assurance que S. M. étoit dans l'intention de remplir fidelement, & dans toute leur étendue, les traités & obligations contractées par l'impératrice sa mere; qu'en outre,

S. M. étoit prête à donner de son côté toutes les facilités possibles, pour que les nouvelles négociations qui se trouvoient entamées lors de la mort de l'impératrice, soient continuées sur le même pied & dans les mêmes principes.

Les séances de la diète de Hongrie, assemblée à Presbourg, se sont terminées le 11. A aucun des époques critiques de la monarchie; la nation hongroise ne montra à son souverain plus d'attachement & de bonne volonté.

I T A L I E.

De Bergame, le 20 décembre.

Il n'est pas improbable qu'aujourd'hui le général Davidovich aura exécuté un projet d'attaque qu'on lui suppose, & qui est le résultat du renfort de 10 mille hommes qu'il doit avoir reçu sous la conduite du général Porlich.

Le 15, le général Wurmser exécuta une sortie heureuse, qui causa aux Français une perte considérable. Il n'en est pas moins vrai qu'à Mantoue la chair de cheval tient lieu de celle de boucherie. Mais avec ce moyen-là, on y a pour quatre mois de provisions, sans compter les secours éventuels. Chaque jour on y tue 45 chevaux; il y en a plus de 10 mille.

P R U S S E.

De Wesel, le 31 décembre.

Le roi vient de faire adresser à sa régence & à sa chambre de guerre & des domaines de ces contrées, un rescript très-remarquable dans les circonstances actuelles, & très-consolant pour ses fideles sujets qui habitent l'autre rive du Rhin. Sa majesté donne ordre conjointement à ces deux colleges supérieurs, de déclarer publiquement & en son nom que son intention n'a jamais été que d'accorder aux Français une occupation purement militaire de ses provinces sur la rive gauche du Rhin jusqu'à la paix avec l'Empire, ainsi qu'il est expressément énoncé par l'article V du traité de Bale. Sa majesté se regarde en conséquence comme assurée que le gouvernement français n'insistera plus sur la séquestration des biens du clergé, sur la vente projetée des bois doma-

niaux & autres, & qu'il renoncera à la contribution énorme de trois millions de livres, imposée sur lesdites contrées. Le roi finit par exhorter ses fideles sujets de ces provinces, de se tenir assurés de sa protection ultérieure & efficace, & d'attendre avec confiance le retour tant désiré de l'ancien ordre de choses.

A L L E M A G N E.

De Bacharach, du 20 décembre.

Le général français, Klein, commandant des avant-postes, s'étant rendu le 15 à Mayence près de M. de Neu, gouverneur de cette place, y resta jusqu'au 16 : à la suite de cette conférence, il avoit été expédié un officier autrichien au quartier-général français à Creutznach, & ce même officier avoit annoncé publiquement qu'une suspension d'armes venoit d'être conclue. Il avoit en effet déjà été ordonné aux avant-postes respectifs de ne commettre aucune hostilité, & on avoit commandé un dîner pour les généraux des deux partis à Ober-Ingelheim, lorsque M. de Neu à son retour de Stackeden où il s'étoit rendu le 16 près les généraux français, trouva un ordre très-sévère de S. A. R. l'archiduc Charles, dans lequel il est enjoint de la manière la plus positive à tous les généraux & commandans autrichiens de n'entrer en aucune négociation d'armistice, de quelque manière que ce puisse être, avec les généraux français. En conséquence de cet ordre, la conférence qui avoit été arrêtée pour le 19 & le dîner ont été contremandés.

S U I S S E.

De Bâle, le 29 décembre.

Le gouvernement vient de faire emprisonner en chambre close trois officiers prévenus d'avoir commis quelque négligence dans l'affaire de la tête de pont. Cette mesure sévère n'a pas plu à tout le monde. On assure même qu'un ministre en a témoigné assez clairement son mécontentement.

De Lugano, le 27 décembre.

On nous assure que les Français ont abandonné Peschiera & se sont retirés sur Crémone; mais nous ne nous pressons pas de croire, jusqu'à ce que nous ayons des détails circonstanciés.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 4 janvier.

Le duc de Portland, secrétaire d'état pour le département de l'intérieur, a reçu des dépêches du vice-roi d'Irlande, par lesquelles il apprend qu'une partie de la flotte française de Brest avoit mouillé dans la baie de Bantry le 24 du mois dernier, & y étoit restée jusqu'au 27, sans avoir fait aucune tentative pour débarquer. Il y avoit 8 vaisseaux de ligne & 9 autres de différentes grandeurs. Le 27 au soir, ils ont quitté la baie, & on n'en a plus entendu parler. Au moment de leur départ, le vent étoit assez fort du S. S. E.

A leur arrivée, le général Dalrymple, qui commandoit dans le district, a rassemblé une force considérable pour les repousser. Des corps de volontaires du voisinage ont montré le plus grand zèle pour concourir aux mesures prises pour la défense du pays. Un petit bateau appartenant à la flotte française fut chassé sur la côte;

il y avoit à bord un officier & sept matelots qui ont été faits prisonniers, conduits à Dublin, & interrogés sur l'état & la destination de la flotte. L'officier a été conduit ici hier & a été interrogé par le duc de Portland.

Des lettres particulières ajoutent qu'un vaisseau français de 74 canons & une frégate avoient été coulés bas après s'être abordés, & que les équipages avoient péri à l'exception d'un lieutenant & de six hommes. Mais il faut se défier de ces récits, ainsi que d'autres qui ont annoncé la perte de plusieurs autres vaisseaux français.

On a eu aussi l'avis officiel qu'un autre vaisseau de la flotte le *Suffrein*, armé en flûte, ayant à bord 250 hommes de troupes avec des armes & des munitions, a été pris le 20 décembre près du cap Cléar par le vaisseau le *Jason*.

Sur la nouvelle de l'apparition des français en Irlande, le lord Bridport qui commande la grande escadre a eu ordre de mettre à la voile hier de Portsmouth.

Effets publics.

Banque, 138. — Annuités à 4 pour 100, consolidées 71 $\frac{1}{2}$.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre de la Haye, du 26 décembre.

Il ne faut rien attendre d'intéressant de notre convention nationale, jusqu'aux rapports des commissions nommées pour l'amalgame projeté des finances provinciales, & pour la refonte du travail du comité constitutif. Les forcenés partisans de la démagogie, déguisés sous le nom d'unitaires, profitent de cet intervalle pour dresser toutes leurs batteries. Adresses patriotiques ou prétendues telles libelles, diffamations, listes de proscription, tels furent les moyens de la jacobinisme française; tels sont ceux de la nôtre. Il avoit paru une liste de proscription peu de jours avant le rapport du comité des vingt-un; il en paroit une nouvelle depuis quelques jours; elle est intitulée *Korte Characterschets*, &c. L'esprit de parti & le fureur de l'anarchie y peignent à leur manière tous ceux de nos représentans qui ont voté pour la mise en délibération du fameux projet, devenu aujourd'hui la toile de Pénélope. Les vétérans du patriotisme, ceux que l'opinion publique a honorablement distingués dans tous les tems, sont précisément ceux que le misérable pamphletaire a le plus barbouillés de sa fange; mais du moins dès l'entrée de son portique, il a laissé échapper des naïvetés piquantes. Ten Bergen lui déplait au de-là de toute exception, parce qu'il est le *cerbere de la trésorerie nationale*, sourd aux cris de tous ces fameuses *bataves*, qui ne peuvent ni le toucher, ni l'endormir. Bicker est un *monstre*, pire que Guillaume II, d'exécrable mémoire, parce qu'il a eu la mal-honnêteté de comprimer la révolte des canoniers d'Amsterdam, le 12 mai dernier. C'en est assez sans doute pour caractériser cette production odieuse & maladroite.

La gazette de Frise, du 17 décembre, offre deux pièces qui sont pareillement deux chefs-d'œuvre de jacobinisme. L'une est un projet de nouvelle assemblée populaire centrale, qu'on appelleroit *l'assemblée générale primaire batave*, surveillante de notre convention, c'est-à-dire, qui tiendrait à la lisière & corrigeroit, au besoin l'augustation du peuple souverain. L'autre est une protestation de l'administration provinciale de Frise contre l'admission tardive des citoyens J. L. Huber & E. M. Van

qui ont été
gés sur l'é
lé conduit
land.
au français
bas après
éri à l'ex
il faut se
annoncé la
seau de la
50 hommes
a été pris
vaisseau le
en Irlande
cadre a en
th.
onsolidées
écembre.
re conven
ssions nom
provinciales
titutif. Les
ous le nom
esser toute
dues telles
fols furent
ont ceux de
un pen de
un ; il en
lle est inti
parti & la
re tous ceux
ise en déli
hui la toi
eux que l'o
ans tous les
e pamphlet
du moins
chapper de
au de-là de
de la tré
famélique
Pendorim
II, d'ex
onnététe de
rdam, le 12
caractérisé
deux piéce
jacobinisme
pulaire cent
rimaire ba
à-dire, qu
in l'auguste
est une pro
lheur. On fait
& E. M. V

Reyma dans le sein de la convention. Les administrateurs prétendent que la convention leur a manqué ; qu'elle empiète sur leurs droits ; que, par forme de réparation, elle doit rapporter son décret. Il est assez étrange que cette pièce, quoiqu'imprimée dans plusieurs papiers, ne soit pas encore parvenue à son adresse. Apparemment quelque frère, qui en sentoît l'horrible inconvenance, a eu un bon esprit de la soustraire.

Stoffenberg a été aujourd'hui nommé président. Il n'est caractérisé dans la liste ci-dessus que par deux mots qu'il seroit difficile de vous rendre, parce qu'ils tiennent absolument à notre argot révolutionnaire.

BELGIQUE.

De Liege, le 11 nivôse.

Damourier a fait imprimer dans ses mémoires que la ville de Liege valoit & surpassoit celle de Londres & de Paris. Elle veut de prouver qu'elle n'a pas encore dégénéré. Dès que les récollets eurent quitté leur couvent, elle s'y introduisit pour le dévaster ; elle n'a pas épargné leur belle & vaste église, qui paroît être destinée pour être la paroisse de ce district, Elle en a arraché les tableaux, les confessionnaux & les autres ornemens ; elle continuoît ses excès, lorsqu'il est arrivé un membre de l'administration centrale, député par son corps, pour tâcher de ramener l'ordre.

De Bruxelles, le 18 nivôse.

La plus grande partie des hôpitaux de l'armée de Sambre & Meuse étant remplis d'une infinité de malades, on les évacue en partie des bords du Rhin pour les transférer dans les places qui bordent la Meuse. Les magasins qui se trouvoient à Dusseldorf sont transférés sur la rive gauche du Rhin ; cette mesure est prudente, car il pourroit se faire que dans le cours de la campagne prochaine, qui paroît inévitable, cette place devînt un siège. Au surplus, il est certain que les quartiers d'hiver ne seront pas éloignés des bords du Rhin, au de pouvoir reprendre les hostilités quand les généraux français le trouveront avantageux. Les mêmes lettres du quartier-général qui nous donnent ces détails, ajoutent que le général Beurnonville vient de quitter le commandement de l'armée de Sambre & Meuse, pour reprendre celui de l'armée du Nord. Le général Moreau qui le remplace, est le troisième général qui en aura le commandement depuis quatre mois. On espère qu'il sera plus heureux que ses prédécesseurs.

Par les nouveaux détails que nous recevons sur l'expédition des paysans armés contre l'abbaye d'Afflighen, nous apprenons que cette troupe de rebelles étoit forte de plus de 200 hommes, armés la plupart de fusils, & ayant pour conducteurs différens chefs. Ces brigands ont cruellement traité le détachement de troupes françaises qu'ils firent prisonniers ; ils arrachèrent à ces militaires leur cocarde nationale & leur uniforme ; & après les avoir traînés dans une plaine, ils les brûlèrent. Un commissaire du pouvoir exécutif s'étant avancé pour les sommer, au nom de la Convention & de la république, de quitter leurs armes & de se rendre ; pour toute réponse, ils l'assillèrent à coups de fusil, & ce commissaire n'a dû son salut qu'au plus grand bonheur. On fait monter le nombre des révoltés tués ou pris par la force armée, à 15 ou 16 ; trois sont actuel-

lement dans la prison criminelle de cette ville, & l'on est à la recherche des principaux chefs de cette émeute. Le baron de Meorsele, qui la dirigeoit, s'est sauvé ; son valet-de-chambre est du nombre des prisonniers.

Quant aux troubles qui se sont manifestés dans plusieurs villages des environs de Bruxelles, où des paysans arborèrent la cocarde noire aux cris de *vive l'empereur*, tout est en ce moment rentré dans l'ordre, grâce à la surveillance des autorités militaires. Quatre de ces paysans, aveuglés sans doute par les conseils de la malveillance, sont emprisonnés. Le procès des coupables ne sera pas long ; ils seront jugés par une commission militaire, qui va être formée.

Le rédacteur de l'*Impartial Bruxellois*, après avoir gémi plus de trois mois dans la prison criminelle de cette ville, & cela pour avoir copié un article d'une feuille de Paris, vient d'être relâché, sans que pendant le cours de son emprisonnement il ait été interrogé & que son affaire fût soumise à un jury d'accusation. Enfin, son élargissement est aussi arbitraire que sa longue détention. Que l'on ose nous dire, après cet exemple, que nous sommes libres !

Avant-hier matin, nous avons vu arriver en cette ville avec leurs secrétaires & une suite nombreuse de domestiques, les personnages suivans : M. le baron Charles Gustarrand, chargé d'affaires du roi de Suede, à Hambourg ; M. de Kœnig, chargé d'affaires du roi de Suede, auprès du gouvernement français ; M. de Gautier, envoyé par la cour de Berlin auprès du même gouvernement ; MM. Backman, négocians, envoyés par la ville de Gothenbourg, à Paris, & le citoyen Desrotours, officier français attaché pour les affaires étrangères auprès de l'envoyé de la république, à Hambourg. Tous ces messieurs sont descendus à l'hôtel d'Angleterre d'où ils sont repartis hier, continuent leur route pour Paris.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

De Courouge, le 2 nivôse.

Il paroît constant que 4 mille hommes vont cantonner aux environs & dans le ci-devant pays de Gex ; mais sans doute ils n'y feront pas un long séjour. On parle beaucoup ici de contrebande. Nos voisins font les publications les plus sévères pour prévenir à cet égard les intentions présumées ou énoncées de notre gouvernement ; & on peut bien assurer que tout cet appareil de force n'est pas nécessaire pour réprimer des abus de ce genre.

De Paris, le 21 nivôse.

On écrit de Brest, en date du 13 nivôse, qu'il n'est encore rentré de la flotte que six vaisseaux, deux frégates & deux bâtimens légers ; mais qu'on en signale d'autres. On est fort inquiet de la frégate la *Fraternité*, qui porte l'amiral & le général avec son état-major.

On mande d'Italie que le général Clarke est toujours à Vérone, & qu'il ne paroît pas encore se disposer à partir pour Vicence ; des personnes instruites croient même que ce voyage n'aura pas lieu, soit que la cour de Vienne ne soit pas disposée à le recevoir, soit que les circonstances aient fait changer à cet égard les dispositions du directoire. On ne peut guere douter que le gouvernement n'ait eu le dessein, très-politique sans doute,

d'engager le cabinet de Vienne à entamer une négociation séparée, mais ce projet avoit besoin d'être secondé par quelques événemens militaires qui n'ont pas eu lieu; & il est difficile de croire, sur-tout après avoir lu les piéces publiées par le ministre anglais sur la rupture des négociations, que l'empereur veuille séparer sa cause de celle de l'Angleterre, à qui il doit sans contredit les succès qu'il a obtenus à la fin de la dernière campagne.

La lettre suivante écrite par un émigré de marque, retiré à Baden, à un de ses correspondans en France, a été interceptée.

« Soyez certain, dit-il, que le czar Paul déteste les opinions républicaines, & que son caractère brutal & entier servira la cause des rois. Je ne crois point à la paix, quoique M. le comte d'Ekestein soit à Paris de la part de l'empereur. Ce ministre du moment est l'ami des émigrés; il en pensionne plusieurs; madame D***** est sa maîtresse, & je ne connois point d'homme plus anti-démocrate que lui. D'après ces données, vous jugerez, mon ami, que le cabinet de Vienne ne veut pas la paix, & qu'il ne la fera pas. Tout ce que l'on fait, c'est pour jeter de la poudre aux yeux des peuples & pour accuser le gouvernement de France de vouloir seul la continuation de la guerre: ainsi, nous devons nous attendre à de nouvelles luttes & à de nouveaux combats ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 20 nivôse.

Baudin fait le rapport sur la résolution relative au renouvellement du corps législatif. Quelque soit le sort qui attende ici cette résolution, dit-il, elle aura prouvé votre fidélité & votre respect pour les droits du peuple; elle aura donné un démenti à la calomnie qui vous accusoit de vouloir perpétuer vos pouvoirs.

Baudin saisit cette occasion pour faire un nouvel éloge de la convention; puis s'adressant à ses collègues du nouveau tiers: Vous, dit-il, qui avez senti combien il est pénible d'avoir à lutter contre la défiance à l'entrée de la carrière, vous saurez défendre contre la malveillance ceux qui viennent bientôt s'unir à vous. Vous ne serez pas moins justes envers vos anciens collègues, & vous sentiriez combien seroit déplorable la condition des représentans du peuple, si la prévention devoit les précéder à leur arrivée, & la défaveur les suivre dans leur retraite. Notre estime les consolera.

Telle est la récompense que vous attendez pour prix de vos travaux, vous fondateurs de la république. Si l'ingratitude vous poursuit encore dans vos foyers, vous n'oublierez pas que vous laissez ici vos défenseurs, & vous prouverez une seconde fois, s'il le faut, que le véritable républicain sait immoler à sa patrie, tout jusqu'à sa réputation.

Le rapporteur discute ensuite les divers articles de la

résolution comme Daunou l'a fait au conseil des cinq cents, & conclut à l'adoption. Le conseil l'approuve.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 21 nivôse.

Camus fait adopter la rédaction de la résolution qui porte que les pensionnaires & les rentiers sexagénaires dont les rentes ou pensions n'excedent pas 3000 livres, ainsi que les défenseurs de la patrie estropiés & hors d'état de travailler, seront payés de préférence à tous les autres.

Bion propose un projet de résolution tendant à ce que les postes soient mises en régie intéressée; le conseil en ordonne l'impression.

On a repris ensuite & ajourné de nouveau la discussion sur le code hypothécaire.

Un secrétaire commence la lecture d'un message du directoire exécutif, relatif, à ce qu'il nous a paru, aux finances & aux besoins du département de la guerre.

La lecture est interrompue, & le message est renvoyé à la commission des dépenses.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 21 nivôse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 11 brumaire, relative aux déclarations opposées de plusieurs jurés sur le même fait.

Lanjuinais rappelle les motifs qui ont déterminé la commission à proposer le rejet de cette résolution. Elle est inutile, suppose un état vicieux de législation qui n'existe point; elle ne remédie pas même au prétendu mal qu'elle entend guérir; elle est incomplète, équivoque, litigieuse & contraire à la sûreté publique.

Le conseil rejete la résolution.

Bourse du 21 nivôse.

Amsterdam.....59 $\frac{7}{8}$, 60 $\frac{7}{8}$.	Bordeaux... $\frac{1}{4}$ bénéf. à 10
Hambourg.....191, 189.	Or fin.....101 liv. 10
Madrid.....11 liv. 2 s. 6 d.	Ling. d'arg.....50 l. 5
Cadix.....11 liv.	Piastre.....5 l. 4 à 3 s. 9
Gènes.....91 $\frac{1}{2}$, 90 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....79
Livourne.....102.	Ducat d'Hol.....11 l. 6
Bâle.....1 $\frac{1}{4}$ perte à vue.	Souverain...33 l. 12 s. 6
Lausanne...2 $\frac{1}{2}$ perte. 2 m.	Guinée.....
Londres...24 liv. 12 s. 6 d.	Mandat, 1 l. 5 s. $\frac{1}{2}$, 5, 4
Lyon.....au pair.	5, 5 $\frac{1}{2}$, 5 s. 3 d.
Marseille.....au pair.	

Espirit $\frac{3}{4}$, 505 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 385 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique..... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Inde, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 s. — Sucre de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s.

Choix d'Anecdotes anciennes et modernes; 2 vol. in-18, petit caractere neuf, beau papier, brochés. Prix, 2 liv. 5 sols, & 3 franc de port.